

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.008

*L'An Deux Mille Trois, le 16 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

9 JANVIER 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

9 JANVIER 2003

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, POTENNEC, RAYMOND, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. COASSIN représenté par Mlle ISENDICK

Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS

Mlle LABEYRIE représentée par M. MOST

Mme PELTIER représentée par M. FAVRE

M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON

Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

**ABSENTE-EXCUSEE** : Mme MOINET

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : SALLE LANDRY ET MATERNELLE L'YEUSE  
TRAVAUX DE RENOVATION DES CHAUFFERIES : AVENANT N° 1 AU  
MARCHE PIGNOUX

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 07 juin 2001, le Conseil Municipal a approuvé la procédure d'Appel d'Offres relative à la rénovation complète des chaufferies de la Maternelle l'YEUSE et de la Salle LANDRY.

A l'issue de cette procédure, un marché a été conclu avec l'Entreprise PIGNOUX pour un montant de 164.524,82 Euros TTC.

Le bilan des travaux en plus ou en moins établi par le Bureau d'Etudes TH2I, maître d'oeuvre désigné pour cette opération fait apparaître une moins-value résiduelle estimée à 1.057,66 Euros TTC.

Le montant du marché de base est ainsi ramené de 164.524,82 Euros TTC à 163.467,16 Euros TTC soit une baisse de 0,64 %.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter l'avenant au marché de travaux relatif à la rénovation des chaufferies de la Salle LANDRY et de la Maternelle l'YEUSE et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec l'Entreprise PIGNOUX.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'avenant au marché PIGNOUX concernant les travaux modificatifs réalisés en plus ou en moins dans les chaufferies de la Maternelle L'YEUSE et de la Salle LANDRY
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du 09 janvier 2002
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver le projet d'Avenant au marché conclu avec l'Entreprise PIGNOUX relatif aux travaux modificatifs en plus ou en moins réalisés dans le cadre de la rénovation des chaufferies de la Salle LANDRY et de la Maternelle L'YEUSE,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec l'Entreprise PIGNOUX pour un montant de - 1.057,66 Euros TTC soit une baisse de 0,64 % ce qui ramène le montant du marché de 164.524,82 Euros TTC à 163.467,16 Euros TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 janvier 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,  
H. THOMAS**